



Charte de coopération

**Observatoire
Ecocitoyen
de connaissance
des pollutions**

PRÉAMBULE :

L'Observatoire éco-citoyen de Connaissance des pollutions (OECP) est une instance dont la gouvernance est partagée entre collectivités territoriales, habitant·es et scientifiques, coordonné·es par la Mairie d'Ivry-sur-Seine.

La présente charte de coopération a pour objet de fixer les domaines d'intérêt, les objectifs et des principes de fonctionnement de l'OECP.

La participation à l'OECP implique le respect des dispositions de la présente charte de coopération.

DOMAINES D'INTÉRÊT :

Études sur les pollutions (air, eau, sol, faune et flore, pollutions sensorielles, acoustiques et lumineuses) et leur impact sur la santé globale. On entend par santé globale le domaine d'étude et de recherche transdisciplinaire s'intéressant à l'interconnexion entre santé humaine (physique et mentale), animale et environnementale (écosystèmes). Ce domaine accorde une attention particulière aux enjeux économiques et sociaux des inégalités et des vulnérabilités liées à la santé, ainsi qu'aux notions de bien-être et d'habitabilité à plusieurs échelles, du local au global.

OBJECTIFS :

- Faciliter le dialogue entre collectivités publiques, scientifiques et habitant·es sur la connaissance des pollutions et les actions sur la question des polluants.
- Expérimenter de nouvelles formes de recherche sur le territoire, avec une attention particulière pour les sciences participatives.
- Sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux, avec une attention particulière pour le jeune public et les publics plus éloignés des sciences et de la participation citoyenne.

Favorisant

- La diffusion des actualités de la culture scientifique permettant de faire évoluer les connaissances, les savoirs locaux et les actions en matière d'environnement et de santé.
- La prise de décision autour de solutions innovantes en matière de prévention et gestion des risques sanitaires et environnementaux.
- L'adhésion des habitant·es à des projets de science participative déjà existants et la diffusion de nouveaux projets scientifiques participatifs. Chaque entité de l'OECP pouvant proposer des projets et des sujets de recherche.
- L'éducation à la démarche scientifique dès le plus jeune âge et pour tout public.

Grâce à une approche :

- scientifique inter/transdisciplinaire reliant les sciences dites exactes et les sciences humaines et sociales.
- participative favorisant les moyens de la participation des habitant·es et des associations via une citoyenneté active.
- innovante en matière de médiation scientifique et culturelle.

GOUVERNANCE COLLECTIVE

La gouvernance est partagée entre collectivités, habitant·es et scientifique et coordonnée par la Mairie d'Ivry-sur-Seine.

Composition de la gouvernance :

Pour les collectivités territoriales, à la date de la création de l'OECP ont été invités à participer : Mairie d'Ivry-sur-Seine, Mairie de Paris, Etablissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre, EPT Paris Est Marne & Bois, Département du Val-de-Marne, Métropole du Grand Paris, Conseil régional d'Ile-de-France.

Pour la composante universitaire et d'expertise, à la date de création de l'OECP ont été invités à participer : Sorbonne Université ; Université Paris Est Créteil (UPEC) ; Cluster eaux milieux sols ; AirParif ; BruitParif ; Campus Urbain.

La composante habitant·es qui a vocation à être le plus large possible. Les modalités de désignation sont précisées dans le paragraphe « modalités de désignation des membres du Comité de pilotage (COPIL) » de la présente charte de coopération

Instances de la gouvernance :

- a. Un comité de pilotage (COPIL) qui se réunit une fois par an. Sont invités à y participer les représentant·es de toutes les composantes de la gouvernance de l'Observatoire.
 - b. Des instances et des temps intermédiaires qui accompagnent le fonctionnement et l'animation de l'Observatoire en lien et en fonction du programme annuel validé par le COPIL.
- a. Missions du COPIL :**
- Définir les orientations de l'OECP en lien avec les spécificités du territoire et notamment, le nombre des projets qu'il est possible d'accompagner pour

l'année à venir en fonction de l'ampleur des projets, des temporalités et de la typologie d'accompagnement requise.

- Discuter et valider les modalités du déploiement des actions en cohérence avec la politique en matière d'environnement et de santé publique (en ayant une attention particulière aux questions éthiques de la recherche notamment quant aux modalités de participation des habitant·es).
- Prendre connaissance des résultats des projets qui pourront amener à des préconisations et des prises de décision en matière d'environnement et de santé.
- Echanger sur l'impact sociétal à l'issue des projets.
- Définir les stratégies de diffusion des connaissances scientifiques et de valorisation.
- Discuter et valider le fonctionnement de l'Observatoire.
- Discuter et valider l'entrée / la sortie de nouveaux partenaires.

b. Les instances intermédiaires sont de plusieurs types notamment :

- Des échanges, ateliers, rencontres visant à diffuser la culture scientifique sur les sujets couverts par l'OECP auprès de tou·tes, par exemple : le traitement de questions relatives aux domaines d'intérêt de l'OECP aboutissant à des réponses à des questions scientifiques par la compilation de l'état de la recherche ou dans le cadre de projets de sciences participatives.
- Si des projets de recherche participatives se mettent en place des groupes de suivi ad-hoc sont alors constitués.
- Chaque composante de l'OECP peut proposer aux autres une question de recherche, et sollicite pour cela la Ville d'Ivry qui proposera à tou·tes un/des temps de réunion ad-hoc.
- 3 réunions de suivi minimum de l'OECP seront effectuées chaque année.

Des comptes-rendus sont régulièrement transmis aux partenaires et participant·es et mis en ligne sur le site de la Ville d'Ivry-sur-Seine afin que toute personne souhaitant s'associer à l'OECP puisse prendre connaissance de l'avancée de ses travaux.

Modalités de désignation des membres du COPIL :

Les membres de la composante des collectivités et de celle des scientifiques sont désignés par leur fonction. Pour la composante habitant·e, celle-ci est constituée de six habitant·es volontaires titulaires détenteur·rices d'un mandat au terme d'un processus de désignation avec le support de l'administration.

Le processus de désignation est le suivant :

En amont du COPIL annuel et avec le support de l'administration de la Municipalité d'Ivry-sur-Seine, est organisée une réunion publique préparatoire au comité de pilotage, ouverte à tou·tes les habitant·es.

Cette réunion a pour objectif de discuter dans un cadre élargi des points soumis à l'ordre du jour du comité de pilotage et d'assurer une prise en compte d'une parole collective des habitant·es lors du comité de pilotage.

Elle constitue l'espace dans lequel sont désigné·es et mandaté·es les habitant·es titulaires et suppléant·es par leurs pairs sur la base du volontariat. Six habitant·es titulaires sont désigné·es pour un mandat de participation à trois comités de pilotage. Six habitant·es suppléant·es sont désigné·es pour un mandat de participation aux 3 mêmes comités de pilotage.

La désignation, lors de ladite réunion, devra prendre en compte le mieux possible une parité de genre, une représentativité des six quartiers d'Ivry et l'intergénérationnalité (18-35 ans, 35-60 ans, 60 ans et plus). Ces critères auxquels on tend s'appliquent à la désignation des six habitant·es titulaires comme des six habitant·es suppléant·es.

Au terme de leur participation à trois comités de pilotage, deux mandaté·es (pour les titulaires et pour les suppléant·es) peuvent être reconduits·es de manière consécutive lors de la réunion préparatoire au comité de pilotage suivant.

Nature et engagements du mandat des habitant·es désigné·es est la suivante :

- Les habitant·es s'engagent à participer autant que possible aux comités de pilotage annuels et aux réunions publiques préparatoires sur toute la durée de leur mandat.
- Les habitant·es s'engagent à participer autant que possible aux différents projets et réunions publiques relatives à l'OECP, et à s'en faire le relai autant que nécessaire auprès des autres habitant·es, avec l'appui de l'administration d'Ivry-sur-Seine, notamment via la programmation citée et les réunions des comités de quartier.
- Les habitant·es participent à la mise en œuvre des missions de l'OECP tout en veillant à rendre compte de la parole collective des habitant·es formulée à l'occasion des réunions publiques préparatoires au comité de pilotage.
- Les habitant·es désigné·es peuvent également saisir la Municipalité d'Ivry-sur-Seine pour poser toute question sur le fonctionnement ou l'activité de l'OECP.
- Les habitant·es ainsi nommé·es partagent la charge de sensibiliser les autres habitant·es avec la coordination portée par la Ville d'Ivry ainsi qu'en

lien avec les élu·es et les référent·es de quartier de la ville qui réunissent et animent les comités de quartier. L'objectif commun aux différentes composantes de l'OECP est que la plus grande diversité des habitant·es s'associe à la démarche.

- La Municipalité d'Ivry-sur-Seine transmet les informations relatives au travail et à l'actualité de l'OECP de manière accessible et compréhensible auprès des habitant·es mandaté·es comme de l'ensemble des habitant·es concerné·es.
- La Municipalité d'Ivry-sur-Seine met également à disposition certains moyens de saisine et de réunion de la composante habitant·es.

ÉVALUATION DES PROJETS

L'évaluation scientifique des projets au moment de leur choix et de leurs résultats est issue de la communauté universitaire extérieure au COPIL, en particulier les comités scientifiques inclus dans les AAP (Appels à projets) de recherche.

Cette modalité d'évaluation garantit une évaluation entre pairs ainsi que la couverture de l'ensemble des disciplines mobilisées par la diversité des projets.

Une attention particulière doit être portée à l'impact sociétal des projets scientifiques, notamment quant aux questions d'éthique et d'intégrité scientifiques, en matière de participation citoyenne comme d'utilisation des données personnelles.

L'engagement sur les questions éthiques et d'intégrité scientifique des travaux de l'OECP est porté par l'ensemble des partenaires du projet.

COMMUNICATION ET VALORISATION

Les partenaires s'entendent pour porter une attention particulière à la communication ainsi qu'à la valorisation des actions à destination des collectivités, des habitant·es, des partenaires, des publics...

Ainsi, ils veillent aux modalités de déploiement, de mise en œuvre, de restitution auprès des habitant·es des projets et des actions menées sur le terrain.

La Mairie d'Ivry-sur-Seine, en qualité de coordinatrice, met à disposition :

- Un espace dédié ouvert sur le site de la Mairie d'Ivry-sur-Seine valorisant la nature transversale et partenariale du projet ;
- Une newsletter intégrant les travaux de l'Observatoire et transmise à la liste de diffusion dédiée à la culture scientifique et technique de la Ville qui peut s'enrichir des listes de diffusions des autres collectivités territoriales membres de l'OECP et de toute autre personne souhaitant s'associer à la démarche.

L'engagement en matière de communication et de valorisation des travaux de l'OECP est porté par l'ensemble des partenaires du projet.

FINANCEMENTS

L'ensemble des partenaires s'engage à contribuer aux travaux de l'Observatoire à plusieurs niveaux en fonction de leur périmètre et champs de compétences.

La source principale de financement réside dans la réponse conjointe à des Appels à Projets (AAP) répondant aux orientations validées par le COPIL.

La municipalité ainsi que les Directions et services de la Mairie d'Ivry-sur-Seine, coordinatrice du projet, mettent à disposition en lien avec les partenaires de l'OECP :

- Un programme annuel de diffusion de la culture scientifique dans ces équipements municipaux en lien avec les partenaires de l'OECP.
- Un programme annuel de médiation scientifique et culturel adapté à tout public avec une attention particulière pour le jeune public (s'intégrant notamment dans le « parcours culturel, sciences à Ivry » de la ville) et le public éloigné.
- Un accompagnement des démarches et des projets scientifiques sur le terrain (la ville comme terrain de sciences participatives) dans la limite de trois projets par an

Il est convenu que l'Observatoire n'acceptera aucun financeur pollueur.